



**Commune de Belmont-sur-Lausanne**  
**Communications de la Municipalité**

**au Conseil communal, séance du 6 décembre 2018**

**Gustave Muheim**

**Administration générale – Finances – Informatique –  
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Salutations de fin d'année**

*Gustave Muheim, syndic*



**Nathalie Greiner**

**Sécurité** (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

**Communication - Bâtiments communaux** (sauf Temple, Espace  
Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Dans la rubrique désormais consacrée « mais que fait la police » une brève information concernant les patrouilles de notre police dans le secteur Bas-Monts / Rotonde /Malatête. Depuis juin, 90 passages ont été effectués durant lesquels aucune infraction n'a été constatée.

Cependant, en ce qui concerne les préoccupations soulevées, notamment par le Conseiller Nicolas Mégias lors du conseil de juin relevant le fait que des voitures stationnaient devant le couvert de la ruine du moulin, (pour rappel espace tout public sur domaine privé-communal), il a été constaté que certains locataires ne respectent en effet pas la règle qui autorise un seul véhicule devant le refuge, mais également que bon nombre d'entre eux, une fois le refuge nettoyé et fermé, mettent la clé dans la boîte au lettre, sans avoir préalablement verrouiller le portail d'accès avec ladite clé, permettant ainsi à tout un chacun ensuite de monter se parquer devant le refuge.

La Municipalité s'est penchée sur cette question et a décidé de porter, au budget 2019, le marquage en jaune d'une place « Réserve locataire » et le changement du système de fermeture de la barrière permettant l'accès en voiture. Une modification de la signalisation en place est actuellement à l'étude en collaboration avec notre police.

En ce qui concerne nos éco-points, 9 personnes ont été dénoncées en Commission de police depuis le début de l'année, toutes non résidentes de notre commune. A noter tout de même que ces personnes, hormis le fait qu'elles n'ont pas le droit d'utiliser les éco-points car n'habitant pas Belmont, ne sont pas forcément celles qui ne respectent pas les règles élémentaires du tri, ainsi que la propreté des lieux. Une dizaine de contrôles sont effectués chaque mois. Ceux-ci peuvent être spécifiques ou spontanés lorsqu'une patrouille constate que des personnes utilisent la déchetterie. Une attention toute particulière de nos éco-points a été demandée aux patrouilles de proximité ces prochaines semaines

Je vous remercie de votre attention.

*Nathalie Greiner, municipale*



**Chantal Dupertuis**

***Pas de communication***



**Philippe Michelet**

***Pas de communication***



**Catherine Schiesser**

**Aménagement et gestion du territoire** (Police des constructions et Urbanisme)

***Urbanisme***

Il y a quelques années, les propriétaires de la Compostière de la Coulette ont décidé d'y adjoindre une usine de méthanisation afin de recycler les déchets humides pour la production de biogaz. Diverses démarches ont été initialisées dont une annonce faite auprès du canton afin que cette installation soit recensée dans le plan cantonal des déchets. Le site a été jugé adéquat et fait partie des sites d'intérêt régional à développer prioritairement pour ce genre d'activités.

La maladie puis le décès de notre estimé confrère et ami Marc-Etienne Favre ont retardé l'aboutissement des études pour ce projet.

La Municipalité a récemment été informée que tous les documents étaient maintenant prêts pour une enquête publique qui aura lieu durant le 1er trimestre 2019. Puis un préavis sera présenté à votre assemblée avant approbation cantonale et mise en vigueur.

Je vous remercie de votre attention.

*Catherine Schiesser, municipale*

Attention dans la version qui sera transmise au Bureau du Conseil réduire la police d'écriture.

Distribution (16 exemplaires):

- Municipalité (5 X)
- IF – SR – VG - DG – BB – Services extérieurs
- Bureau du Conseil (2X)
- Presse lors de la séance (3x)